

Observation n°23

Monsieur le Préfet, Je prolonge ma contribution, car j'estime que ce ce formulaire de contact n'est pas adapté à une consultation du public. En effet, il ne permet pas d'adresser des pièces venant en appui des contributions. Plusieurs membres de notre fédération me l'ont fait observer, et après vérification personnelle, en effet, je ne trouve^pas le moyen de communiquer des pièces. Il est à noter que la Cour administrative d'appel de BORDEAUX n'a pas entendu limitier les droits du public, qui dans toute consultation est toujours autorisé à joindre des pièces. Patrick KAWALA président de la FAEV devenue FVED